

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 4 SEPTEMBRE 2017

N° 2017-08-03

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre août deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

#### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 18

#### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 20  
Exprimées par pouvoirs : 7  
**Total (mini 19) : 27**

**Quorum atteint**

#### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

#### **16 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Eliane BARREILLE à Henriette MARTINEZ, Gérard COUPON à Christian BARTHEYE, Roger DIDIER à Michel ROLLAND, Marlène MOURIER à Sébastien BERNARD,

### Délégués excusés

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Gérard TENOUX

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30  
Monsieur Pierre COMBES est nommé secrétaire de séance.

### **Objet : Maison du Parc – Espace vitrine - Budget et plan de financement auprès du FEDER**

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,
- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n°2016-04-01 en date du 25 mai 2016 ayant pour objet la poursuite du projet de réalisation du siège du Parc et la recherche de financement,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-06-01 en date du 15 septembre 2016 ayant pour objet la modification du plan de financement concernant la phase travaux, aménagement et équipement du bâtiment,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-01 du 16 février 2017 ayant pour objet la modification du plan de financement concernant la phase travaux, aménagement et équipement du bâtiment,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-07-10 du 22 juin 2017 ayant pour objet l'ajustement du plan de financement global concernant les travaux, aménagement et équipement du bâtiment,

PAGE | 1/2

La Présidente expose :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un appel à proposition dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes, axe 1 « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne », objectif spécifique 1 « Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » concernant les actions inscrites aux programmes d'actions des Espaces Valléens du massif.

Les travaux de construction, d'aménagement et d'équipement de l'espace vitrine situé au niveau R+2 du projet de construction du Siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales ont été inscrits à la stratégie de l'Espace Valléen « Faire destination » portée par le Parc.

Ces travaux concernent l'aménagement d'un espace de sensibilisation et de médiation pour une découverte des patrimoines naturel et culturel du territoire à destination de tous les publics habitants, touristes, scolaires. Cet espace sera conçu comme le lieu ressource valorisant l'identité et le portrait du territoire et sera la médiathèque et la référence du réseau des Relais du Parc qui seront hébergés par les Offices de Tourisme du territoire.

Le volume et les estimations financières des travaux concernant le niveau R+2 du bâtiment ont été déterminés grâce aux études de conception réalisées par le groupement d'entreprises désigné dans le cadre du marché CREM. Le montant prévisionnel de ces travaux (hors missions réglementaires et accompagnements techniques) est de 340 000 €.

La Présidente propose de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à propositions pour ce qui concerne les travaux du niveau R+2 et de solliciter le concours de l'Union Européenne sur les fonds FEDER selon la répartition suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de réalisation, d'aménagement et d'équipement de l'espace vitrine, niveau R+2 du bâtiment du Siège du Parc	340 000 €	POIA - FEDER	150 000 €
		Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes	53 845 €
		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	35 897 €
		Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur	11 965 €
		Conseil Départemental de la Drôme	11 965 €
		Conseil Départemental des Hautes Alpes	5 983 €
		Autofinancement - SMBP	70 345 €
<b>Montant total</b>	<b>340 000 €</b>	<b>Montant total</b>	<b>340 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement proposé
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ